

Liste de contrôle pour visa Schengen : Membres de la famille d'une personne de nationalité CH, de l'UE ou de l'AELE (visite familiale, amicale, tourisme)

Veuillez soumettre les documents dans l'ordre exact indiqué ci-dessous, sans les agrafer.	V
Formulaire de demande : Complété et signé par le/la requérant/e Le formulaire de demande de visa est gratuit et peut être téléchargé sur le site web : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html	
 Information importante pour les mineurs (moins de 18 ans) Les deux parents doivent signer le formulaire de demande de visa et les documents supplémentaires suivants sont nécessaires : a) L'acte de naissance de l'enfant mineur (indiquant le nom des deux parents). Si le document n'est pas en allemand, anglais, français ou italien, une traduction par un traducteur officiel dans l'une de ces langues est nécessaire. b) Copies des passeports des deux parents. c) Lettre de consentement des parents, certifiée par une autorité canadienne si l'enfant voyage seul ou avec un seul parent. d) Les documents judiciaires pertinents, si un seul parent exerce l'autorité parentale. e) Certificat de décès, si l'un des parents est décédé. 	
Passeport valide : ➤ Votre passeport original valide au moins trois mois au-delà du séjour prévu et délivré au cours des dix dernières années. Le passeport doit comporter au moins deux pages de visa vierges.	
 Une photocopie de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement) : Le cas échéant, une copie de vos précédents visas Schengen, y compris les cachets d'entrée/de sortie correspondants. 	
Une photo format passeport : > Une photo couleur de format passeport européen non attachée au dossier, selon les exigences.	
Preuve de résidence : > Une photocopie de votre preuve de résidence au Canada (carte RP, copiée recto-verso sur une feuille OU permis de travail ou d'études canadien et visa dans votre passeport) valide pour au moins trois mois après la date de retour au Canada.	
Réservation de vol : ➤ Une copie de vos réservations de vol / billets de train confirmés indiquant quand vous entrez dans l'espace Schengen, comment vous vous déplacez et comment vous quittez l'espace Schengen. Le nom du demandeur et le numéro de réservation de la compagnie aérienne / du billet de train doivent être visibles.	
 Preuve de la relation familiale, selon le cas : Conjoint/e : Copie du certificat de mariage Enfant de moins de 21 ans ou à charge : Copie de l'acte de naissance avec noms des parents Parent ou grand-parent à charge : Copie de l'acte de naissance de la personne de nationalité CH, de l'UE ou de l'AELE 	
Une photocopie du passeport de la personne de nationalité CH, de l'UE ou de l'AELE	

10/12/2025/VAN

10/12/2025/VAN 2